

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2021 A 18 HEURES

RELEVÉ DE DECISIONS

Le VINGT-ET-UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN, à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Tresson, sous la présidence de Monsieur André Pigné, Président en exercice.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

PIGNÉ André, DELOUBES Anne-Marie, BOUCHÉ Jean-Marie, GOUPIL Laurent, PLANCHON Anne-France, BOUZEAU Brigitte, RODAIS Olivier, OZAN Claudine, FLOQUET Franck, PRE Michel, LEMEUNIER Isabelle, COURTABESSIS Alain, DUGAST Claudia, LEDRU Stéphane, ROYER Jean-Michel, BUIN Chantal, PINTO Christophe.

Excusés ayant donné mandat de vote :

Mandat	Mandataire	Date de procuration
DUTERTRE Alain	LEDRU Stéphane	14/10/2021
CHRISTIANY Damien	PIGNÉ André	14/10/2021
LATIMIER Martial	COURTABESSIS Alain	15/10/2021
TRIFAUT Anthony	RODAIS Olivier	20/10/2021
MONGELLA Arnaud	PINTO Christophe	20/10/2021

Étaient également absents et excusés : AUGEREAU Nicolas, HUBERT Jean-Paul, DROUET Dominique, BARRAIS Vincent, FROGER Michel, CHAILLOUX Nathalie.

Présentation des offres suite à la consultation pour un emprunt bancaire

La Communauté de communes a lancé une consultation pour un nouveau financement d'un montant de 350 000 euros (conformément au budget général voté en avril 2021) relatif à l'opération de déploiement de la fibre optique. 3 établissements bancaires ont répondu, les offres portent sur l'intégralité du montant demandé, ainsi que sur la durée demandée (15 ans). Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole qui présente le taux et un coût total des frais financiers les plus avantageux :

Banque	Amortissement	Taux fixe	Périodicité intérêts	Frais	Conditions de remboursement anticipé	Coût des frais financiers
Crédit Agricole	Constant	0,67 %	Trimestrielle	0,10 % 350 €	Semi-actuarielle	17 881 €
Caisse d'Épargne	Constant	0,71 %	Trimestrielle	0,11 % 400 €	Actuarielle	18 948 €
Banque Postale	Constant	0,76 %	Trimestrielle	0,10 % 350 €	Actuarielle	20 489 €

Le Bureau communautaire,

Vu la délibération n°2021-04-D044 du Conseil communautaire en date du 15 avril 2021 adoptant le budget général de l'exercice 2021, et autorisant notamment de recourir à l'emprunt à hauteur de 350 000 € pour le financement des investissements inscrits,

Vu la délibération n°2020-11-D241 du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2020 modifiant les délégations de certaines attributions au Bureau, et notamment la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement de tout investissement,

Après en avoir délibéré,

- **CHOISIT** l'offre du Crédit Agricole telle que détaillée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'offre et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président, André PIGNÉ


